

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés sans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 10 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 09 minutes du matin, Express.
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
1 — 33 — — soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — — Express.
7 — 22 — — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
12 — 38 — — Omnibus-Mixte.
5 — 37 — — soir, Omnibus.
10 — 30 — — Express.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 30 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

L'Echo saumurois publiera en supplément le compte-rendu des séances du Corps-Législatif. Cette publication se fera sans augmentation du prix de l'abonnement.

Nos abonnés auront donc désormais les mêmes avantages que ceux des journaux de Paris, et à bien moins de frais; ils pourront encore, avec ce système, réunir en collection ces intéressants débats, qui excitent à un si haut point l'intérêt général.

Pour ne pas avoir de retard et de lacune dans ces comptes-rendus, on est prié de nous adresser les demandes immédiatement.

Chronique Politique.

D'après la *Correspondance germania*, un journal de Vienne, le *Tagblatt*, dit :

« Un télégramme adressé à une maison d'ici par un banquier de Paris, nous apprend qu'un nouveau traité, abrogeant la convention de septembre, a été conclu entre Napoléon et Victor-Emmanuel, et que ce traité implique l'abandon formel de Rome à l'Italie.

De son côté, l'Italie s'engage à observer, en cas de guerre, une neutralité amicale.

Les lettres de Florence expriment de grandes inquiétudes sur la situation de l'Italie. Le gouvernement semble redouter beaucoup les

résultats de l'enquête sur la scandaleuse affaire des tabacs. Si les chambres sont dissoutes, c'est que l'enquête aura compromis de trop hauts personnages. Si, au contraire, les chambres sont rentrées, c'est que l'enquête aura réussi à étouffer les scandales.

D'après les mêmes lettres de Florence, la récolte en Italie serait au-dessous d'une moyenne médiocre.

Les journaux italiens viennent de publier une curieuse circulaire de Mazzini, qui fait allusion aux divisions et aux obstacles que la *Société des Vétérans des batailles nationales* a fait naître dans le sein du parti d'action en Italie.

L'élément garibaldien croit que, pour agir, il faut attendre « une occasion; » Mazzini pense le contraire, persuadé que le peuple des villes, et des campagnes est prêt à se lever en masse.

« Une chose est certaine pour moi, dit Mazzini.

« Le pays est mûr pour un changement; le moment de l'action est venu; notre parti, en refusant de saisir l'occasion qui se présente, se déclare impuissant; le travail d'organisation se trouve compromis par une trop longue attente. L'élément militaire que ces temporisations laissent sans direction est perdu pour nous: plus tard il réagira contre nous qui l'avons abandonné.

« Je crois qu'une initiative hardie entraînerait toute l'Italie et renverserait une monarchie qui a perdu les deux seules choses qui la soutenaient: l'inertie des classes agricoles et la foi dans l'armée. Je cherche à provoquer cette initiative, mais que notre parti joigne ses efforts

aux miens. Il est temps qu'une ville agisse pour entraîner une autre. Si l'on croit une agitation populaire nécessaire, qu'on pense à la provoquer. Si l'on veut renvoyer l'action à une époque indéfinie, qu'on ne compte plus sur moi.

« MAZZINI. »

OUVERTURE DE LA SESSION.

Nous empruntons à l'*Union* les détails suivants sur la première séance du Corps-Législatif.

Deux heures. L'ouverture de la session excite beaucoup d'intérêt dans Paris. Des groupes assez nombreux stationnent aux abords du Corps-législatif. Les députés sont signalés à l'attention publique, qui paraît fort avide de voir surtout les nouveaux élus.

La circulation serait très-certainement empêchée sans la présence d'une forte escouade de sergents de ville ayant à sa tête un officier de paix.

A son passage sur le pont, M. Thiers, qui avait dans sa voiture M. le général Changarnier, a été reconnu et est devenu l'objet d'une sorte d'ovation. On a crié: *Vive M. Thiers!* et ces mots l'ont accompagné jusque sous le portail.

Dans l'intérieur du palais, M. le président Schneider a reçu des témoignages à peu près unanimes de tous les députés qui se pressaient dans les couloirs et dans la salle des conférences.

Les tribunes sont absolument envahies.

Trois heures. La séance publique a été ouverte un peu après deux heures.

Aux termes du décret du 3 février 1864, les

quatre plus jeunes députés ont été appelés à siéger au bureau comme secrétaires provisoires. Ce sont: M. Wilson, qui n'a pas encore accompli sa vingt-cinquième année, M. le duc de Monchy, M. Baboin et M. Guyot-Montpeyroux.

On verra par l'extrait que nous donnons du compte-rendu analytique que la séance s'est passée le plus bourgeoisement ou si l'on veut le plus démocratiquement du monde.

Pas de discours du président, pas d'interpellations, pas d'incidents.

M. Rouher, en redingote, est monté à la tribune pour lire le petit discours qu'on verra.

Les groupes qui semblaient attendre les députés à leur sortie s'étaient reformés. Ils ont été facilement dispersés, et la journée parlementaire s'est finie dans le calme le plus complet.

A. ROUYÉ.

Paris, 28 juin. Les conversations des députés qui se rencontraient hier au Palais-Bourbon, portaient principalement sur les trois rumeurs suivantes: 1° M. Thiers aurait réalisé une entente avec MM. de Talhouët, Buffet, et les principaux membres du tiers-parti, pour qu'aucun d'eux ne consentit à accepter un portefeuille avant la cessation de l'incompatibilité actuelle entre les fonctions de ministre et celles de député au Corps-Législatif. — 2° Le comité de députés et de journalistes de l'opposition, qui s'est organisé en vue de la vérification des pouvoirs à laquelle va procéder le Corps Législatif, viendrait d'expédier des circulaires dans toutes les circonscriptions électorales, à l'effet de provoquer l'envoi de renseignements relatifs à la validité des derniers scrutins. —

FABULETTON.

10

LA FILLE AU COUPEUR DE PAILLE,

Par RAOUL DE NAVERY.

(Suite.)

Elle ne regardait pas Aubin, mais elle savait qu'il pensait les mêmes choses.

Quand leurs yeux se rencontraient ils devenaient timides, et ils rougissaient chastes et purs tous deux: ils avaient les mêmes joies, les mêmes tremblements, les mêmes rêveries.

Patriarche, après le dîner, emmena le maire M. Gorju, Nikou le garde champêtre et le juge d'instruction dans le jardin. Le recteur murmura à l'oreille de Marthe:

« Ouvrez le sanctuaire de la famille, j'ai à vous parler. »

Armelle descendit dans un petit clos vert, à haie fleurie. Il y avait des ruches tout autour; dans l'herbe, des couvées nouvelles, frileuses, nichées sous l'aile gauche des poules, et de grandes oies blanches paisaient à côté de canards dont la gorge brillait de pierres chatoyantes.

« Les abeilles seront bien joyeuses après la moisson! dit Aubin d'une voix douce. Nous mettrons du drap écarlate sur les ruches, afin qu'elles se réjouissent avec nous.

— Oui, Aubin, et la Gare aura une clochette neuve, et Labrie un collier à clous de cuivre.

— Landreur en a pour deux mois à piquer vos justs et à plisser vos jupes rayées; nous serons braves ce jour-là, et heureux, oh! heureux... Sais-tu depuis quand je t'aime, Armelle?

— Est-ce que tu as jamais commencé, toi?

— Non, c'est vrai! depuis que je te connais tu es ma seule affection, et quand j'entendais parler d'une jolie fille, je riais au dedans de moi, en songeant que tu valais mieux encore.

— J'étais bien laide cependant quand j'étais petite.

— Je ne crois pas! répondit Aubin. Tu avais de grands yeux bleus qui souriaient parfois, et qui semblaient encore plus doux quand tu pleurais... Puis une bouche franche et qui ne mentait jamais... Depuis le soir où tu as lavé le front de Maclou, tu sais...

— Oui.

— J'ai toujours dit ton nom dans ma prière.

— Et moi aussi.

— Cette amitié a grandi, et puis enfin je n'ai osé ni te parler ni t'interroger... Je me trouvais malheureux

et je pleurais... Tiens, quand mon frère a tué le loup, j'étais triste de n'être point blessé à sa place, pour te prouver combien tu m'es chère. »

Armelle crut entendre du bruit dans la haie et le fit observer à Aubin.

— C'est Labrie qui nous cherche! dit Aubin.

— Et Marthe qui nous rejoint.

La main dans la main, ils remontèrent le clos dont le recteur tournait en ce moment l'échalière. Marthe les attira sans parler dans ses bras, et les embrassa avec une effusion de tendresse qui leur mit dans le cœur une de ces joies que Dieu tient en réserve pour récompenser les vertus de chaque jour, et Patriarche qui était revenu leur dit:

« C'est arrangé, mes enfants! embrassez-vous. M. le recteur a fixé votre mariage après le battage; nous en ferons à sa volonté. Il faut bien que le trousseau de notre fille soit prêt... Il n'y aura rien de changé dans la maison, du reste! vous nous resterez... Que feraient les vieilles gens sans vous! Depuis tant d'années vous recevez des baisers aussi tendres que ceux que vous aurez plus tard...

— Il faudra que je voie Daniel, dit le recteur.

— S'il me refusait la main d'Armelle, s'écria Aubin avec un mouvement de terreur.

— Et pourquoi? demanda Marthe tranquillement.

N'es-tu pas un honnête garçon, un rude travailleur? Ne te laisserons-nous pas une jolie fortune? D'ailleurs, il s'est déshabitué de la paternité, et je ne sais pas s'il se souvient d'avoir une fille.

— Vous irez chez lui bientôt, monsieur le curé?

— Mais demain, mon enfant.

— Et vous me permettez d'aller au presbytère...

— Pour apprendre sa réponse, sans doute.

— Il y a bien des heures d'ici à demain!

— Ma mère, prie pour nous! dit Armelle.

En ce moment, une voix avinée chanta sur la route:

Ce sont les filles de Moncontour
Qui sont belles comme le jour!

Et il fut de loin répondu par le couplet d'Hubert:

Jamais je n'oublierai
La fille au coupeur de paille,
Jamais je n'oublierai
La fille au coupeur de blé.

« Il me semble que c'est Yves qui chante, dit Armelle, la chanson d'Hubert; il en est trop jaloux pour cela. »

Tandis que Marthe, l'abbé Kerdrec, Armelle et Aubin causaient dans le clos frais, ombragé, plein de parfums et de calme, Yves rejoignait Daniel sur la route.

3° La commission franco-belge, à l'issue de sa dernière séance, devait s'ajourner après la session législative du 28. La question pendante entre la France et la Belgique portait toujours sur le droit de surveillance qu'entend s'attribuer le gouvernement belge, sur les trains qui traversent son territoire. — le gouvernement impérial ne pouvant consentir à l'exercice de ce droit, qui est de nature à entraver l'exploitation des lignes ferrées et qui d'ailleurs constitue une prétention toute nouvelle de la part du cabinet de Bruxelles.

Il paraît certain, aujourd'hui, que le gouvernement ne s'opposera pas à ce que des explications lui soient demandées sur son programme politique, qui tiendra grand compte des tendances et des vœux du nouveau Corps-Législatif.

Il y avait, ce matin, un grand nombre de députés réunis dans la salle des conférences où les conversations étaient très-animées. On s'entretenait surtout des lettres de M. Schneider et de l'Empereur.

On se demandait si M. Jérôme David restera sous le coup du blâme de M. Schneider et s'il ne donnera pas sa démission de premier vice-président ?

— Il y a en ce moment trois comités organisés parmi les membres de l'opposition du Corps-Législatif; l'un sous la présidence de M. Thiers, l'autre sous la présidence du marquis de Talhouët; le troisième, celui de la gauche, présidé par M. Jules Favre. Le comité de M. Thiers se réunira, suivant les circonstances, avec les deux autres comités.

M. Audiganne, qui dans la 4^{me} circonscription de la Loire-Inférieure avait posé sa candidature indépendante en face de la candidature officielle de M. Anselme Fleury, vient d'adresser la lettre suivante au président du Corps-Législatif:

« Monsieur le Président,

Je remplis un devoir envers les 3,941 électeurs qui m'ont donné leurs suffrages, en transmettant au Corps législatif les protestations qu'un certain nombre d'entre eux m'ont fait parvenir contre les opérations électorales dans la 4^{me} circonscription de la Loire-Inférieure. Ils y attachent d'autant plus d'importance, que le nombre de voix obtenues par le candidat élu, ne dépasse que de 4,927 le chiffre strictement exigé.

Parmi les graves irrégularités alléguées et dont un mémoire ci-joint contient le résumé, les plus générales concernent la violation du secret du vote. Cette violation a été directe, quand on a ouvert le bulletin; indirecte, quand il a été revêtu, contrairement à l'article 21 du décret réglementaire du 2 février 1852, de signes extérieurs propres à le faire reconnaître.

Certes, on pourrait soutenir que le simple envoi du bulletin avec la carte d'électeur, qui

établit entre les candidats une inégalité si visiblement contraire à l'esprit de la loi, a souvent rendu impossible le secret du scrutin. L'électeur des campagnes s'est fréquemment cru obligé de rapporter à la mairie les deux pièces telles qu'il les avait reçues. On est allé plus loin: dans beaucoup de communes, le bulletin a été fixé à la carte avec une épingle ou un pain à cacheter. Alors les marques laissées sur le papier trahissent le vote de l'électeur.

Cette violation flagrante de l'article 21 du décret de 1852, qui atteint une des bases essentielles de notre système électoral, ayant été pratiquée, dans notre circonscription, sur une échelle étendue, n'est-elle pas de nature à vicier l'élection dans sa source, indépendamment même des autres causes signalées? Les électeurs réclamants soumettent la question avec la confiance la plus respectueuse à la justice du Corps législatif.

Devant une atteinte si grave portée à la liberté électorale, ils invoquent la loi, le respect de la loi. Ni les questions de personnes, ni les questions de susceptibilités collectives ne se trouvent engagées dans leur demande.

La question est une pure question de conscience et d'honnêteté. Inutile d'ajouter que le nom de l'honorable candidat qui a obtenu le plus de voix, reste absolument en dehors des faits énumérés. C'est un réel avantage pour la cause de la justice et de la liberté, qu'aucune circonstance étrangère au débat ne vienne en obscurcir les formes. L'annulation ne se prononcera qu'à la loyauté du scrutin, à la vérité de la représentation, à l'autorité de la loi.

Telles sont, Monsieur le Président, les convictions qui nous soutiennent dans une tâche toujours pénible.

Je prie Votre Excellence d'agréer, etc.

A. AUDIGANNE.

Chanteloup, près S'-Père-en-Retz, le 25 juin 1869.

Pour les articles non signés: P. GODET.

Corps-Législatif.

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1869.

Séance du lundi 28 juin 1869.

PRÉSIDENCE DE S. EXC. M. SCHNEIDER.

M. le président Schneider déclare le bureau du Corps-Législatif constitué, et donne la parole à M. le ministre d'Etat.

S. Exc. M. Rouher, ministre d'Etat. (Mouvement général d'attention). Messieurs les députés, aux termes de la Constitution, le Corps-Législatif doit être convoqué dans les six mois qui suivent le décret de dissolution.

Le délai le plus éloigné pour votre réunion était le 26 octobre; il eût été impossible, à cette date, de vous soumettre les projets de lois de finances et ceux concernant les autres affaires de l'Etat. Une session extraordinaire du Corps-Législatif était donc nécessaire.

Dans cette situation, le gouvernement de l'Empereur a pensé qu'il était sage et politique de procéder immédiatement à la vérification de vos pouvoirs et de faire cesser ainsi toute incertitude sur la validité des opérations électorales dans chaque circonscription.

Dans la pensée du gouvernement, la session actuelle n'a pas d'autre objet.

Le renouvellement du Corps-Législatif par le suffrage universel est une occasion naturelle pour la nation de manifester ses pensées, ses aspirations et ses besoins.

Mais l'étude des résultats politiques de cette manifestation ne saurait être précipitée. A la session ordinaire le gouvernement soumettra à la haute appréciation des pouvoirs publics les résolutions et les projets qui lui auront paru les plus propres à réaliser les vœux du pays. (Mouvement).

Au nom de l'Empereur, je déclare ouverte la session extraordinaire du Corps-Législatif. (Très-bien! très-bien!)

M. le président Schneider. Je vais maintenant appeler la Chambre à régler son ordre du jour.

Je lui propose de se réunir demain mardi à deux heures dans ses bureaux, à l'effet d'en nommer les présidents et secrétaires et de commencer l'examen des pouvoirs.

Conformément à l'usage, j'ai fait répartir les procès-verbaux d'élections entre les neuf bureaux par ordre alphabétique de département.

La journée de mercredi serait également consacrée dans les bureaux à l'examen des pouvoirs et à la préparation des rapports.

Jeudi, à une heure, les bureaux se réuniraient de nouveau pour continuer cet examen; puis, à deux heures, il y aurait séance publique pour commencer à entendre les rapports sur les élections non-contestées.

La Chambre sait qu'aux termes des articles 56 et 57 du règlement, elle doit se constituer sans attendre qu'il ait été statué sur les élections contestées ou ajournées. J'invite en conséquence les rapporteurs qui seront nommés à ne s'occuper d'abord que des élections que les bureaux ne considéreraient pas comme sérieusement contestées.

S'il n'y a pas d'observations... (Non! non!) l'ordre du jour est ainsi réglé.

Quelques membres à gauche. Qu'est-ce que veut dire « sérieusement contestées? »

M. le président Schneider. Les bureaux savent parfaitement distinguer ce qui est sérieux de ce qui ne l'est pas. C'est une question de bon sens qu'ils sont parfaitement à même de juger.

(La séance est levée à trois heures).

Nouvelles Diverses.

On lit dans le Journal officiel: L'Empereur et l'Impératrice se sont rendus

dimanche, à Beauvais pour visiter le concours de la région. Leurs Majestés se sont arrêtées à Heilles pour aller déjeuner chez le duc et la duchesse de Mouchy.

En arrivant à la gare de Beauvais, à deux heures, l'Empereur et l'Impératrice ont été reçus par le maire et son conseil municipal, le préfet de l'Oise et le général commandant le département.

Après les paroles de Sa Majesté, que nous avons publiées dans notre dernier numéro, l'Empereur et l'Impératrice ont visité en grand détail les différents concours de l'agriculture, de l'industrie, de l'apiculture, de l'horticulture et l'exposition rétrospective des arts.

Cette intéressante promenade terminée, Leurs Majestés se sont arrêtées sous une tente préparée sur la place de l'Hôtel-de-Ville, pour y recevoir les autorités et distribuer les récompenses.

En retournant au chemin de fer, l'Empereur et l'Impératrice sont entrés quelques instants à la manufacture impériale de tapisserie.

A cinq heures et demie, Leurs Majestés ont quitté Beauvais et sont arrivées à Saint-Cloud à huit heures du soir.

La réception faite à l'Empereur et à l'Impératrice pendant cette visite a été des plus enthousiastes. La ville était pavoisée. Des arcs de triomphe étaient dressés. Plus de cent cinquante mille personnes étaient venues des différents points du département et des départements voisins. Tous les pompiers de Beauvais et des villes environnantes s'étaient spontanément donné rendez-vous: ils formaient une double haie sur le passage du cortège et faisaient entendre les acclamations les plus sympathiques et les plus chaleureuses.

Le gouvernement français considère, assure-t-on, comme un acte de défiance à son égard, de la part du cabinet de Bruxelles, l'autorisation donnée à des officiers prussiens de visiter les travaux de défense de l'Escaut.

Si nous sommes bien informé, les princes de l'Eglise de Hongrie se proposent de n'envoyer aucun représentant au prochain concile oecuménique.

Le journal la Turquie dit qu'à la nouvelle de la visite que l'Impératrice et le Prince Impérial doivent faire à Constantinople, lors de l'inauguration du canal de Suez, le sultan a ordonné de préparer Beylerbey, son palais d'été ordinaire, pour y recevoir Sa Majesté.

Le n° 345,714 de l'emprunt de Paris, de 1865, qui a gagné le gros lot de 150,000 fr., appartient à M. Henri Lévy, agent de remplacements militaires à Strasbourg.

On lit dans le Courrier du Bas-Rhin: Des désordres assez graves ont éclaté au lycée de Strasbourg. On nous assure qu'un certain mécontentement se manifestait depuis

« Bonsoir, dit-il, fait-il soif pour toi? »

— Toujours! répondit le coupeur de paille.

— Viens chez Macheoul.

— J'en sors!

— Revenons-y.

— Crédit est mort! dit Daniel d'une voix sombre, les mauvais payeurs l'ont tué! Je suis un mauvais payeur, moi, vois-tu, Yves! Et j'ai assommé Crédit! C'est dommage, il avait l'ardoise facile, et le vin de la Cruche couronnée est bon.

— Je paye! dit le fils de Jean Patriarche.

— Du moment que tu payes, ça prouve... qu'est-ce que ça prouve? que tu as des moyens, et un bon estomac! Gervaise me battra! je battais Annette...

— Entrons! dit Yves.

Macheoul regarda Daniel de travers et salua poliment le fils du fermier.

« Du vin, du meilleur, et une chambre où l'on puisse parler d'affaires. »

A ce mot Macheoul s'arrêta.

« Nous ne causerons pas politique. »

— Ça ne me regarde pas! dit l'aubergiste tranquillisé.

— C'est pour ta conscience.

— Merci, monsieur Yves, elle est bonne!

— Et large! comme ta panse!

Daniel était, comme Macheoul, un peu inquiet.

Le coupeur de paille n'était point sans avoir maraudé dans les jardins de Patriarche, sans avoir péché sans droit et chassé sans port d'armes. Braconnage ou pire encore, il était capable de bien des choses. Si une poule s'égarait chez lui, elle n'en sortait pas. Il empruntait sans jamais rendre, et oubliait d'avertir qu'il empruntait à l'un une bûche, à l'autre un fagot, à celui-ci une pelle. Il ne volait pas absolument. Il n'allait point jusqu'à l'argent, et se faisait d'étranges compromis de conscience. Il se persuadait à lui-même qu'il comptait rendre outils, pommes et fagots... quand il aurait de quoi! Mais la mesure s'effondrait, le linge s'usait, les meubles s'écloupaient et le bien n'arrivait pas. Le coupeur de paille n'avait point de famille. Il attendait la fortune à la façon de Jocrisse, qui compte gagner à la loterie sans avoir pris de billets, parce que, dit-il, « le hasard est si grand! »

Le coupeur de paille était bien changé de jadis: des rides plus sombres marquaient son visage. Le bas de sa figure avait des plis hideux de bestialité et d'hébétément. La lumière flottait sur son regard, elle n'y habitait plus. Il riait sans motif à la façon des idiots. Parfois il demeurait des heures entières sans parler; puis il commençait des histoires si longues, si étranges, qu'il aurait rendu jaloux Loïc lui-même. Ses mains tremblaient un peu.

Il sciait cependant le blé et fauchait le foin avec la même ardeur. Seulement il était plus effrayant, plus sombre. Quand il passait, un vêtement brun sur l'épaule, sa faux à la main, on eût dit que la mort se mettait en campagne.

Du reste, à mesure qu'il paraissait effrayant il devenait malheureux. Il buvait encore; mais il trouvait le vin moins bon, et puis la Gervaise le battait. Et il en avait peur, comme s'il avait eu le sentiment que cette mégère vengerait la sainte, la patiente Annette.

Les yeux gris du coupeur de paille s'allumèrent quand il eut goûté le vin, sa langue claqua joyeusement. Il sourit, et s'accouda sur la table.

« Causons, dit-il. »

— C'est du fameux vin, tout de même, s'écria Yves.

— Il se laisse boire, répondit Daniel en vidant son verre.

— Et une barrique de ce cru-là dans une cave, ça ferait chaud à la poitrine pendant l'hiver.

— M'est avis, dit avec approbation le coupeur de paille.

— Eh bien! je vous en enverrai deux pièces, père Daniel.

— Ça sera-t-il cher?

— Ça ne vous coûtera rien.

— Je ne comprends pas: qui paie d'avance attend toujours quelque chose.

— Rien! qu'un mot, un seul mot.

— Voyons le mot?

— Vous avez une fille, Daniel?

— Et une jolie fille, je m'en vante! tout le portrait de sa mère.

— Vous l'avez fait mourir.

— Mourir! moi?

— Oui, vous...; mettons que c'est de chagrin...

— Faute de s'entendre... Je l'aimais; elle ne comprenait pas ma manière de l'aimer, voilà tout... Mais pour être douce, brave, avenante et jolie, elle l'était... Et quand je vois Armelle, je crois revoir Annette... Je n'entre pas chez le père Patriarche, parce que Gervaise ne veut pas, mais quand Loïc chante la chanson de la Fille au coupeur de paille, je me maudis de joie!

Yves s'aperçut qu'il avait affaire à forte partie.

Tout homme qui a une passion devient roué pour la satisfaire. Dans ce cas, le paysan se double d'un procureur.

« Allons au fait, dit le jeune homme, je veux épouser Armelle. »

— Bah! dit le coupeur de paille.

— Voulez-vous de moi pour gendre?

— Patriarche ne te permettra pas de m'avoir pour

quelque temps déjà, dans les classes supérieures, contre l'administration; un incident regrettable, survenu il y a peu de jours, aurait provoqué plus directement, nous dit-on, les démonstrations d'hier. Toujours est-il que les élèves internes des classes supérieures, philosophie, rhétorique et mathématiques élémentaires et spéciales, cours de Saint-Cyr, cours préparatoire pour l'école de santé militaire, ont quitté en masse le lycée hier, dans la soirée, après que des scènes tumultueuses eurent eu lieu dans l'intérieur de l'établissement.

— Sous peu il y aura à Londres une exposition de nourrissons; les plus beaux et les plus jolis recevront des prix.

— M. Demarquay a récemment présenté à l'examen de l'Académie de médecine un homme dont le nez, brûlé par accident, fut opéré, il y a vingt-cinq ans, par Blandin, dans des circonstances particulières.

Blandin essaya de rétablir ce nez par la méthode indienne, en empruntant au bras gauche du malade le lambeau destiné à cette autoplastie. On laissa le bras fixé contre la face par un bandage pendant vingt-neuf jours; après lesquels on trouva le lambeau solidement attaché au moignon du nez. Immédiatement après sa séparation d'avec le bras, le nouveau nez était insensible; mais actuellement, après vingt-cinq ans, il jouit d'une sensibilité exquise, presque exagérée, le moindre contact y est perçu et le patient se rend très-bien compte du point touché.

— M. Chassepot, l'inventeur célèbre du fusil qui porte son nom et qui doit un jour faire tant de merveilles, renonce au culte de l'aiguille et de la cartouche: il renonce à la guerre et à ses œuvres, et va exploiter un hôtel.

Il ne s'agit pas d'hôtel des Invalides.

M. Chassepot exploitera un hôtel à Nice, l'hôtel des Iles Britanniques.

Après avoir trouvé le secret de bien tuer les gens, il veut chercher celui de les bien faire vivre. — Inconséquence heureuse et qui l'honore.

En fait de mitraille, il ne veut plus s'occuper dorénavant que de bombes... glacées.

ASCENSION DU POLE-NORD.

Depuis le fameux Géant de Nadar, le jour où il partit pour son mémorable voyage en Hanovre, jamais la population de Paris n'avait montré pour un ballon autant de curiosité que dimanche.

On ne sait vraiment pas à quel chiffre évaluer, même à dix mille près, le nombre des personnes qui couvraient le Trocadéro et le Champ-de-Mars pour voir partir cet aérostat gigantesque, auprès duquel le Géant lui-même n'était qu'un myrmidon et qui s'appelle le Pôle-Nord.

Au centre du Champ-de-Mars, le colosse se balançait et se gonflait lentement, engouffrant

des torrents de gaz dans ses flancs monstrueux, et faisant osciller lourdement sa grosse tête semblable à une coupole. A six heures et demie tout était prêt. On attachait la nacelle (un immense panier d'osier rempli d'instruments, de vivres, de câbles, de cordages et de sacs de lest) et les passagers prenaient place. A sept heures moins un quart, le commandant cria: Lâchez tout! traditionnel, et le Pôle-Nord s'élançait majestueusement dans le ciel.

Les voyageurs partis sont MM. Lambert, G. Yon, Wilfrid de Fonvielle, Tissandier, Maugin et le docteur Tardieu. Le ballon, poussé par une brise du nord-est, est parti dans la direction de Chartres.

L'ascension du Pôle-Nord s'est terminée comme les aéronautes l'avaient annoncé en voyant la persistance des vents d'ouest au coucher du soleil. La descente a eu lieu très-heureusement à Auneau, petite ville du département d'Eure-et-Loir, un peu avant dix heures, dans des champs de blés et de seigles.

Le navire aérien était sous le commandement de M. Gaston Tissandier, qui a donné le lâchez tout! au moment où l'aérostat possédait au moins trois cents kilog. de force ascensionnelle, ce qui explique pourquoi l'aérostat s'est enlevé avec une rapidité aussi formidable.

La cause des gros ballons se trouve donc gagnée. Il est acquis que l'on peut manier ces masses immenses avec une facilité surprenante.

Les voyageurs ont aperçu successivement deux couchers de soleil. Le premier était produit par la brume et le second par la terre. Avant de disparaître derrière la masse solide de la terre, le soleil s'est déformé et a pris la forme d'une ellipse. A ce moment on aurait dit une immense lanterne plongée dans de l'eau limpide. Il y avait dans l'air beaucoup de brume, mais pas de nuage. Le spectacle était véritablement admirable.

Chronique Locale et de l'Ouest.

ACCIDENT A POITIERS, AU CIRQUE CIOTTI.

On lit dans le *Courrier de la Vienne* du 26: « Hier soir, à 9 heures 35 minutes environ, la première partie du spectacle allait se terminer: il ne restait plus que l'exhibition de *Satan*, le cheval qui traverse les flammes. Le gymnaste Eugène Rowlands venait d'accomplir avec sa souplesse et sa dextérité ordinaires l'effrayant exercice de l'équilibre aérien dans lequel, debout sur la barre d'un trapèze, il se soutient sur un seul pied, les mains en l'air, en imprimant à l'appareil un vif mouvement d'oscillation.

» Cet exercice, où l'artiste pourrait payer de sa vie un moment de défaillance, n'est

jamais sans impressionner fortement les spectateurs. On respirait déjà plus librement hier soir en voyant M. Eugène Rowlands abandonner son trapèze, pour redescendre à l'aide d'une corde dans l'arène, quand tout-à-coup cette corde se rompt brusquement et le malheureux jeune homme tombe d'une hauteur de 25 pieds environ sur le sol, où il reste étendu sans mouvement.

» Tandis que le public se lève tout entier sous l'empire d'une émotion profonde, quatre écuyers relèvent la victime, l'emportent et... le bruit de la sonnette, précédant un autre exercice, se fait entendre. Le métier d'artistes a ses exigences, souvent cruelles, comme le métier de soldat.

» Heureusement que M. Sagrino, l'impresario du cheval *Satan*, donne une première satisfaction à la sympathie publique en annonçant que M. Eugène Rowlands n'a reçu aucune blessure, mais seulement une forte secousse intérieure, nouvelle confirmée par un autre écuyer à la fin du spectacle.

» Bien que la chute ne présente qu'une gravité relative (elle nécessitera quelque temps de repos) et que la victime ait échappé à la fois à la mort et à la mutilation, on ne peut assez déplorer la fatale confiance des artistes dans la solidité d'une corde qui, déjà limée par le frottement, se trouvait, comme toutes les autres, soumise à l'action desséchante des becs de gaz, et devait par conséquent être éprouvée avant l'exercice.

» Espérons que M. Eugène Rowlands en sera quitte simplement pour la peur... qu'il n'a pas eue lui-même, nous en sommes convaincu, mais qu'il a faite au public. Nous formons ici des vœux, avec tous les habitués du Cirque italien, pour que la convalescence de l'intrépide gymnaste soit de courte durée, et qu'il ne nous laisse pas le temps de remarquer son absence au milieu de cette troupe d'élite dont chaque membre, courant sa part de danger, doit revendiquer sa part de sympathie et de bravos.

» Nous apprenons au dernier moment que M. Rowlands est aussi bien que possible et que son accident n'aura aucune suite.

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR.

AVIS AUX DÉPOSANTS.

En exécution de l'article 4 de la loi du 7 mai 1853, le conseil d'administration informe les intéressés que les dépôts ci-dessous énoncés, abandonnés par leurs titulaires depuis l'année 1859, seront au premier janvier prochain, convertis en rentes sur l'Etat, et que toutes les inscriptions de rentes achetées par application de cette mesure ou mentionnées dans la présente publication, seront remises à la Caisse des dépôts et consignations.

Les ayants droit sont, en conséquence, invités à faire, avant le 31 décembre prochain, toutes les diligences nécessaires auprès de la Caisse d'épargne, pour prévenir la conversion de leurs dépôts en rentes et la consignation des inscriptions de rentes.

Les dénommés ci-dessous, par suite d'absence de toute opération à la Caisse d'épargne depuis 1859, ont laissé un reliquat qui, ayant été capitalisé, leur donne droit au 31 décembre 1869 aux sommes ci-après désignées:

M. Robin, Louis, natif de Versailles, âgé de 70 ans, aura droit, au 31 décembre 1869, à 5 42

Demoiselle Gauron, Jeanne, native de Montreuil-Bellay, âgée de 49 ans, aura droit, au 31 décembre 1869, à 8 67

Total général.... 14 09

Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GODET.

Dernières Nouvelles.

M. de Beaulieu, ministre de Belgique à Londres, vient de quitter Bruxelles où il était venu, assure-t-on, pour faire connaître à son gouvernement le désir du cabinet anglais de voir le gouvernement belge accepter les demandes

de la France dans les négociations poursuivies actuellement à Paris.

MM. Louvet, Segris, Berger et Durfort de Civrac font partie des 3^e, 4^e, 6^e et 8^e bureaux du Corps-Législatif.

Pour les dernières nouvelles: P. GODET.

Souscription à 38,000 actions de 500 fr. du CRÉDIT RURAL DE FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME

Autorisée, par décisions des assemblées générales des 27 janvier et 31 mars 1869, déposées avec les statuts au rang des minutes de M^e GAUTIER, notaire à Paris, le 28 mai, à élever son capital par l'émission d'actions jusqu'à concurrence de

Vingt millions de francs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

MM.

LE GÉNÉRAL BARON DE CONDREYCOURT, C. ✱, propriétaire, membre du conseil général du Lot-et-Garonne (Président).

MARQUIS DE MONTLAUR O. ✱, vice-président du conseil général de l'Allier, membre de la Société des agriculteurs de France.

MOLL, O. ✱, professeur d'agriculture au Conservatoire des Arts-et-Métiers, membre de la Société impériale d'agriculture, administrateur de la Société des agriculteurs de France.

DUC DE MARNIER, ✱, propriétaire, député au Corps-Législatif (dernière législature).

GUIDOU, ✱, avoué honoraire, ancien président de la Chambre des députés de la Seine.

MARQUIS DE DAUVET, propriétaire, membre de la Société des agriculteurs de France.

LEVASSOR-SERVAL, C. ✱, propriétaire, général de division.

MARQUIS DE REYNÈS, propriétaire.

BABADAT, propriétaire, membre de la Société des agriculteurs de France (Directeur délégué).

CONSEIL SUPÉRIEUR. (Quelques-uns de ses Membres.)

MM.

LARRABURE, O. ✱, sénateur, conseiller général, membre de la Commission supérieure de l'enquête agricole.

BARON MARTIN-DONOS, président du Comice agricole de Narbonne, membre de la Société des agriculteurs de France.

CHENELONG, O. ✱, député au Corps-Législatif.

SALAMAN, président de la Société d'agriculture de l'Aude, membre de la Société des agriculteurs de France.

DE BOMBEUF, C. ✱, ancien magistrat, président du conseil général de la Haute-Loire.

COMTE DE VITROLLES, propriétaire.

TEISSONNIÈRE, ✱, propriétaire, président du conseil général de la Lozère.

LOUBET, propriétaire, président du Comice agricole, membre du conseil général de Vaucluse.

COMTE DE PERCY, ✱, président de la Société d'agriculture de Semur, membre de la Société des agriculteurs de France.

FOUQUET, président de la Société des agriculteurs de Yannes.

MARQUIS DE BOURDEILLES, propriétaire.

COMTE DE DAUVET, propriétaire.

Etc., etc.

OPÉRATIONS.

Le CRÉDIT RURAL DE FRANCE consent des prêts hypothécaires; mobilise et transforme, au moyen de ses lettres de gage, la dette hypothécaire rurale évaluée à plus de Dix Millions par les documents officiels; facilite les prêts chirographaires que de nombreuses succursales, organisées sur tous les points de l'Empire, feront à l'agriculture, et aide à la création de toutes entreprises d'intérêt agricole; travaux d'irrigation, petits chemins de fer, défrichements, dessèchements, etc., etc.

SOUSCRIPTION.

Les actions sont de 500 francs. Elles seront toutes remboursées à 600 francs.

Aux avantages de l'action se joignent, dans ces titres, toutes les bonnes conditions de l'obligation:

1° Un intérêt de 5 0/0 leur est alloué avant tout partage et payé dans la France en janvier et juillet;

2° Ils prennent leur part à la répartition des bénéfices;

3° Leur capital, placé sur hypothèque, est remboursé à 600 francs, et l'actionnaire con-

beau-père.

— Si.

— Armelle est jeune, objecta Daniel.

— Deux pièces de vin et cent écus le jour de mes noces.

— Et fraîche comme une fleur de pêcher...

— Ta maison recouverte et recrépie...

— Et sage!

— Et une vache dans ton courtil.

— Ça me fait quelque chose l'idée de marier Armelle...; il me semble que je la quitte.

— Tu l'as chassée!

— Mais je peux la reprendre, tandis que si je la marie, c'est fini!

— Je te ferai une rente, dit Yves.

— Combien?

— Cinquante écus.

— Il faudra un déshabillé de drap pour Gervaise.

Yves fit un mouvement de dégoût.

« Tu tu mettras les fonds chez le notaire... garantis par une obligation en bonne forme... Au surplus, j'aime mieux mille écus que cent cinquante francs de rente, fais-moi un billet de mille écus, payable dans trois mois... Dans trois mois tu seras marié.

— Soit! dit le jeune homme.

— Et tu as ma parole sacrée, ma parole de buveur.

— Mais si l'on te demande la main de ta fille pour un autre...

— Tu me plais pour gendre, toi, tu me vas, tu sais boire... tu ne feras pas de sermons au beau-père.

— Tope! cria Yves en tendant la main. Daniel frappa rudement trois fois.

« Machecoul, cria le fils de Patriarche, des prunes à l'eau-de-vie et du cassis. »

L'aubergiste gravit l'escalier en spirale.

« Les affaires vont bien? demanda-t-il en clignant de l'œil.

— J'épouse la fille! dit Yves.

— Ma fille et mes dettes!

— Vous serez de la noce, père Machecoul; nous casserons les verres!

— Et vous effacerez l'ardoise.

— A quand?

— Avant qu'on seie le blé noir.

— Reconduis-moi, mon gendre! dit le coupeur de paille.

Yves lui aida à descendre l'escalier, le mit sur la route de la mesure, et rentra à la ferme à demi-ivre, presque fou. Ce qu'il avait entendu derrière la baie et ce qu'il venait de faire lui semblait un rêve.

(La suite au prochain numéro.)

serve, même après ce remboursement, une action bénéficiaire qui lui maintient ses droits sur les bénéfices et dans la propriété du fonds social.

On verse : { 50 f. par act. en souscrivant.
75 à la répartition.

Aucun autre appel de fonds ne pouvant être fait que sur délibération du Conseil d'administration, au plus tôt dans quatre mois.

Les actionnaires ont le droit de se libérer par anticipation, et de verser le premier quart en entier en souscrivant.

Les actions libérées de moitié pourront être délivrées au porteur.

La SOUSCRIPTION publique ne sera ouverte que le 5 juillet, à Paris, au siège social, rue Scribe, n° 5.

Mais DES AUJOURD'HUI les demandes des départements accompagnées du premier versement de 50 francs, reçues par correspondance, seront classées jour par jour, et les dernières seront seules réductibles.

Le Conseil d'administration aura la faculté de clore la souscription dès qu'il jugera qu'elle a atteint une somme suffisante, conformément aux délibérations ci-dessus relatées.

Envoyer 50 francs pour chaque action, en espèces ou mandats sur Paris, ou verser des fonds dans l'une des succursales de la Banque de France, au compte de M. Baradat, directeur du Crédit Rural de France.

Donner exactement ses noms, prénoms, adresse, et le nombre d'actions souscrites.

On sait le désappointement infligé par le farouche capitaine du *Great-Eastern* aux journalistes invités par la Compagnie du câble transatlantique français à visiter le navire géant et à assister à son départ; les hôtes eux-mêmes n'ont pu franchir les sabords du *Great-Eastern*, et sont rentrés à Paris sans avoir contemplé autre chose que l'extérieur du monstre flottant, comme les simples curieux de la foule.

L'illustration est le seul journal qui soit représenté à bord du gigantesque navire: l'historiographe officiel de la pose du câble n'est autre qu'un de ses rédacteurs habituels; elle ne saurait être mieux placée pour tout voir et tout raconter.

L'illustration use largement, au profit de ses lecteurs, de cette bonne fortune; son dernier numéro contient déjà deux dessins et un article relatifs aux préliminaires de l'opération; dans le numéro de cette semaine, on remarque trois belles gravures dont voici les sujets:

TRANSPORT DU CABLE A BORD DU *Great-Eastern*;
EMMAGASINEMENT DU CABLE;
VUE GÉNÉRALE DE L'ARRIÈRE DU PONT DU *Great-Eastern*.

BULLETIN FINANCIER.

Malgré l'abstention des acheteurs et quelques ventes mêmés, les cours sont relativement fermes, et en même

temps les primes s'offrent à des écarts nuis.

La rente varie de 70 15 à 70 20, et l'Italien de 55 45 à 55 50. Le Crédit foncier se tient comme les jours précédents dans les environs de 1,580 à 1,582 50. Les Charrentes sont fermes à 455 et les Médoc à 415. Les Autrichiens et les Lombards ne donnent lieu qu'à peu d'affaires.

Le dividende de la Banque de France, pour le premier semestre, est fixé à 51 fr.

Au comptant, la caisse Mirès se traite de 45 à 53. Le Foncier suisse est à 713 75. Le dernier emprunt de la ville cote 374 à 375 50; l'emprunt 1855-60 se tient de 475 à 477. Le Transcontinental, en progrès, est à 755.

En banque, le Dollar est à 91 5/8, le Turc à 44 70, l'Egyptien à 79 45, l'Extérieure à 29 5/8, l'Est hongrois à 318, le Câble transatlantique à 490 avec environ 120 fr. d'écart pour les primes de 10 fr. fin juillet.

Les obligations des Charbonnages du Nord, remboursables à 315 fr., rapportant 18 fr. d'intérêt, sont demandées activement à 265 fr. — L. Gérard.

P. GODET, propriétaire-gérant.

L'Écho Saumurois est désigné pour l'insertion des Annonces judiciaires et des Actes de société.

Etude de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.

PURGE

d'hypothèques légales.

Suivant procès-verbal dressé par M^e Clouard et son collègue, notaires à Saumur, le quatre avril mil huit cent soixante-neuf, enregistré et transcrit,

La dame Marguerite Vincent, veuve de Pierre Velté, marchande de volailles, demeurant à Saumur; Alphonse Velté, marchand de volailles, demeurant aussi à Saumur, et la dame Louise Velté, épouse de Isaïe Quetineau, placeur pour la boucherie, assistée et autorisée de son mari, demeurant à Paris, celle-ci et Alphonse Velté héritiers sous bénéfice d'inventaire de feu ledit Pierre Velté, leur père,

Ont vendu:

Premièrement, à M. Louis-Hyppolyte Guillon, marchand teinturier, demeurant à Saumur,

Une maison située à Saumur, place de l'Hôtel-de-Ville, n° 26, occupée par la dame Velté et par M. Guillon, joignant d'un côté M. Duvêtre, d'autre côté M. Gauron, par devant la place de l'Hôtel-de-Ville, et par derrière M. Galeau et Madame Sanzay, moyennant le prix de vingt-quatre mille deux cents francs;

Deuxièmement, à M. Germain Pallu, marchand boucher, demeurant à Saumur,

Une maison située à Saumur, rue de la Tonnelle, composée de diverses portions, occupées par M. Velté fils, M. Guillemé, MM. Aubin et Houdayer et M. Roussel-Bougrier,

Moyennant le prix de dix-neuf mille trois cents francs;

Troisièmement, à M. Jacques Pinet propriétaire, demeurant à Saumur,

Une maison située à Saumur, place Saint-Pierre, occupée par M. Jamain, joignant d'un côté la ruelle d'Enfer, d'autre côté M. Soulard, par devant la place Saint-Pierre, et par derrière la maison ci-dessus vendue à M. Pallu,

Moyennant le prix de dix mille cinq cents francs.

Ces ventes ont été faites à ces conditions pour les adjudicataires: 1° de souffrir les servitudes apparentes ou occultes dont les biens vendus peuvent être grevés; 2° d'entrer en jouissance au vingt-quatre juin mil huit cent soixante-neuf; 3° d'exécuter les baux pouvant exister; 4° de payer les contributions à compter de l'entrée en jouissance; 5° de payer l'intérêt à compter de la même époque.

Les précédents propriétaires sont: Auguste Deville et Joséphine Barraud, sa femme; Paul Cadieu et Oné-

sime Allain, son épouse; Gabriel-Auguste Allain et Sophie-Marie-Madelaine Bontems, sa femme; Jean Miolet et Jeanne Genet, sa femme; Louis-Laurent Gassand, banquier, et Marie-Renée Brazier, sa femme; Alphonse Labbé, Pierre Labbé; Victoire Delaroche, veuve de Jean-François Foucqueteau, Ambroise Foucqueteau, Estelle Foucqueteau, Théodore Foucqueteau, Marie-Victoire Foucqueteau, Jean Foucqueteau et Marie Bry, sa femme; Louise-Joséphine Delisle, veuve de Joseph Bailleul; Léontine, Ernest et Albert Bailleul; Pierre Breton et Françoise Savatier, sa femme.

Pour la purge des hypothèques légales pouvant grever lesdites maisons, les acquéreurs ont fait déposer au greffe du tribunal civil de première instance séant à Saumur, une copie collationnée dudit procès-verbal d'adjudication, ainsi qu'il résulte de l'acte de dépôt dressé en ce greffe le quinze juin mil huit cent soixante-neuf; et par exploit de Dufour, huissier à Saumur, en date du trente juin courant, ils ont fait signifier et certifier ce dépôt à M. le Procureur impérial près ledit tribunal, avec déclaration que ceux du chef desquels il pourrait être formé des inscriptions pour raison d'hypothèques légales, existantes indépendamment de l'inscription, n'étant pas connus, lesdits acquéreurs feront publier cette signi-

fication, conformément à l'article 696 du code de procédure civile.

Dressé à Saumur, par l'avoué sous-signé, constitué pour les adjudicataires, le trente juin mil huit cent soixante-neuf. CHEDEAU. (267)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE MAISON ET JARDIN.

Situés à Saumur, rue du Petit-Mail, joignant MM. Robin, Reynault, M. Chesneau et M^e Daburon. S'adresser à M^e veuve DOMERGUE, qui occupe la maison, ou à M^e LAUMONIER. (259)

A LOUER PRÉSENTEMENT,

UNE PORTION DE MAISON, située à Saumur, rue Beaurepaire, n° 20, comprenant quatre chambres à coucher, salle à manger salon, cuisine, cave et servitudes. S'adresser rue Beaurepaire, n° 20.

A LOUER PRÉSENTEMENT,

DEUX PORTIONS DE MAISON avec écurie, rue Haute-Saint-Pierre, joignant la maison de Fos. S'adresser à M. GIRARD père.

Le Journal financier
L'UNION DES ACTIONNAIRES
(Troisième Année)

LE SEUL paraissant LES MARDIS et les DEUX FOIS par semaine VENDREDIS

Donne le premier les nouvelles financières, la sténographie des assemblées générales, le cours et surtout la comparaison raisonnée des valeurs cotées et non cotées, avec leur revenu, leurs garanties, leur avenir, en un mot, les renseignements les plus complets.

Publie le premier les Listes officielles des Tirages et le prix courant des valeurs à lots.

Discute toutes les Emissions, indique les arbitrages les plus avantageux, et explique les meilleures opérations à terme ou au comptant.

ABONNEMENTS : Un an, 10 fr. — Six mois, 5 fr. (Le même pour toute la France). Un numéro : 20 centimes

BUREAUX : 18, Chaussée-d'Antin, Paris

Envoi gratuit, à titre d'essai, pendant un mois, sur demande adressée au Directeur

LA SANTÉ PUBLIQUE
Hygiène et Médecine populaires,
Paraissant tous les jeudis, sous la direction d'un comité de médecins et d'hygiénistes.

CONDITIONS D'ABONNEMENT : Paris, 4 francs par an. — Départements, 5 francs par an. Bureaux, rue Garancière, 5, Paris.

ART DENTAIRE.

Le docteur **Belmont**, dentiste à Paris, grande rue des Batignolles, n° 11, se rendra prochainement à Saumur.

Ancien interne des hôpitaux, ex-prosecteur d'anatomie, dentiste de la maison municipale de santé de Paris, de l'Ecole impériale des mines, du collège municipal de Chaptal, et des principales communautés et établissements d'éducation de la capitale, le docteur Belmont peut affirmer, sans crainte d'être démenti, que depuis dix ans qu'il pratique la prothèse dentaire, il ne connaît pas un seul de ses clients qui soit en possession d'une pièce ou appareil dentaire artificiel dont il ne se serve parfaitement pour la mastication.

L'époque précise, ainsi que la durée de son séjour ne pouvant être fixés d'avance, M. Belmont engage les personnes qui désireraient le consulter pour ce qui concerne son art, et notamment pour la pose des dents artificielles, à lui écrire d'avance à son Cabinet, ou à l'Hôtel de Londres, où il descendra désormais. (165)

A LOUER PRÉSENTEMENT

Rue de la Chouetterie, 7, MAISON, avec jardin, écurie et remise, occupée par M. le capitaine de la Laurancie. S'adresser à M^e Emile LEROUX, notaire. (247)

AVIS AUX PÊCHEURS.

Au moment de l'ouverture de la pêche, il n'est pas inutile de rappeler aux pêcheurs que M. NORMANDINE, pharmacien, rue Saint-Jean, est le seul dépositaire de l'appât du célèbre pêcheur Suédois Skolfeld, appât dont beaucoup de personnes connaissent les propriétés pour attirer le poisson. Prix 0 fr. 75 c. (246)

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur. Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 29 JUIN.			BOURSE DU 30 JUIN.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	70 42	»	»	70 45	»	»
4 1/2 pour cent 1852.	101 75	»	»	102 50	»	»
Obligations du Trésor.	488 75	»	1 25	490	1 25	»
Banque de France.	2840	»	»	2840	»	»
Crédit Foncier (estamp.).	1615	30	»	1610	»	5
Crédit Foncier colonial.	415	7 50	»	415	»	»
Crédit Agricole.	648 75	1 25	»	645	»	3 75
Crédit Industriel.	647 50	»	2 50	647 50	»	»
Crédit Mobilier (estamp.).	240	»	3 85	240	»	»
Comptoir d'esc. de Paris.	707 50	»	2 50	707 50	»	»
Orléans (estampillé).	925	»	»	925	»	»
Orléans, nouveau.	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes).	1097 50	5	»	1097 50	»	»
Est.	575	»	»	580	5	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	943 75	2 50	»	947 50	3 75	»
Lyon nouveau.	»	»	»	»	»	»
Midi.	623 75	1 25	»	623 75	»	»
Ouest.	580	»	»	586 25	6 25	»
C ^e Parisienne du Gaz.	1497 50	2 50	»	1495	»	2 50
Canal de Suez.	540	2 50	»	535	»	5
Transatlantiques.	282 50	»	2 50	281 25	»	1 25
Emprunt italien 5 0/0.	56 50	»	»	56 90	40	»
Autrichiens.	770	»	»	771 25	1 25	»
Sud-Autrich.-Lombards.	512 50	1 25	»	511 25	»	1 25
Victor-Emmanuel.	»	»	»	»	»	»
Romains.	53	»	50	52	»	1
Crédit Mobilier Espagnol.	311 25	»	3 75	307 50	»	3 75
Saragosse.	72 50	»	2 50	72 50	»	»
Séville-Xérès-Séville.	»	»	»	»	»	»
Nord-Espagne.	53	»	4	51	»	2
Compagnie immobilière.	104	»	1	104	»	»
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.						
Nord.	347	»	»	347 50	»	»
Orléans.	340	»	»	338	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	337	»	»	336	»	»
Ouest.	336	»	»	336	»	»
Midi.	334	»	»	332 50	»	»
Est.	330	»	»	331	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur

Certifié par l'imprimeur soussigné.